

Le 12 octobre 2020

## ***Publication du 5<sup>ème</sup> Panorama des polices municipales : Villes de France appelle à une clarification des compétences***

A l'occasion de la publication du 5<sup>ème</sup> « Panorama des polices municipales des Villes de France », l'association Villes de France, qui regroupe les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, souhaite mettre en avant les principales évolutions des polices municipales dans les villes moyennes.

Une enquête qui intervient dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. Incarnant l'autorité publique, la police municipale est souvent en première ligne pour répondre, dans les villes, aux besoins quotidiens de sécurité.

Le contexte terroriste, la dégradation de la situation sécuritaire des villes moyennes ainsi que cette **demande, toujours plus forte, de sécurité et de tranquillité publique, ont conduit les villes à renforcer l'armement de leurs policiers municipaux**. Cette évolution marquante, par rapport aux précédents panoramas, se constate principalement dans les villes moyennes où près de 2/3 des polices municipales sont armées, contre 50% au niveau national. A noter également la montée en gamme de l'armement utilisé par les agents municipaux.

Dans le même temps, les moyens mis à disposition des policiers municipaux - caméras-piéton, vidéo-protection sur le domaine public, géolocalisation - ont également été étoffés.

Aujourd'hui, le concours de la police municipale est régulièrement demandé par l'État pour la régulation des manifestations publiques, mais aussi pour interdire la circulation de personnes et de véhicules dans des lieux donnés. Des missions qui se sont d'ailleurs largement complexifiées en raison de la crise sanitaire.

### **Dans ce contexte, Villes de France appelle à clarifier les missions exercées par les polices municipales.**

En vertu du principe de libre administration locale, les maires de Villes de France restent très attachés à la distinction entre missions de gestion de la sécurité et de l'ordre public relevant de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, et la mission générale des polices municipales, comprenant le respect de la tranquillité publique. **La police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution - de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, comme c'est malheureusement trop souvent le cas.**

A l'heure où le Gouvernement entend lancer une concertation sur l'évolution du statut des polices municipales, **Villes de France souhaite en effet que l'État précise sa vision et sa doctrine d'emploi de l'ensemble des acteurs de la sécurité.**

**A cet effet, Villes de France a constitué, à l'occasion de son Assemblée Générale du 8 octobre 2020, un groupe de travail qui rendra des propositions à ce sujet.**

## Les principaux chiffres :

- Les policiers municipaux des Villes de France sont de plus en plus fréquemment équipés d'armes létales. Dans 62% des cas (31 villes sur 50 répondantes), les policiers municipaux des Villes de France sont équipés d'armes à feu, au lieu de 50% au niveau national. Plusieurs villes dont les agents ne sont pour l'instant pas équipés d'armes de poing indiquent par ailleurs avoir une réflexion ou un projet d'acquisition en cours.
- Les policiers municipaux armés disposent de plus en plus souvent de pistolets semi-automatiques chambrés en 9mm (calibre identique à celui utilisé par les forces de l'ordre)
- Plus des trois quarts des policiers municipaux des Villes de France disposent a minima d'armes non létales comme les pistolets à impulsion électrique (PIE) et les lanceurs de balle (LDB). Un doublement par rapport aux précédents panoramas (soit 37 villes dans le Panorama sur la cinquantaine enquêtée).
- Une utilisation de la géolocalisation et des caméras-piéton dans près d'une ville moyenne sur deux.

**Contact presse :** Adrian PHILIP – [adrian.philip@villesdefrance.fr](mailto:adrian.philip@villesdefrance.fr) – 06 31 55 25 13

*Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.*